



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N° 2023-58**

---

L'an deux mille vingt-trois, le trente mai, à 18h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois mai 2023, s'est réuni en session ordinaire, à Brignais, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : Anne-Claire ROUANET

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37  
Nombre de conseillers communautaires présents : 27  
Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 8  
Nombre de conseillers communautaires absents : 2

### PRESENTS :

MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, Mme Agnès BERAL, MM. Guy BOISSERIN, Lionel BRUNEL, M. Damien COMBET, MM. Jérôme CROZET, Thierry DILLENSEGER, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mmes Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Martine MORELLON, MM. Jean-François PERRAUD, Daniel SERANT, Mmes Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON ;

### ABSENTS REPRESENTES :

Jean-Marc BUGNET donne pouvoir à Guy BOISSERIN ;  
Josiane CHAPUS donne pouvoir à Françoise GAUQUELIN ;  
Marie DECHESNE donne pouvoir à Anne-Claire ROUANET ;  
Pierre FRESSYNET donne pouvoir à Agnès BERAL ;  
Erwan LE SAUX donne pouvoir à Jean-Philippe GILLET ;  
Grégory NOWAK donne pouvoir à Jean-François PERRAUD ;  
Audrey PLATARET donne pouvoir à Martine MORELLON ;  
Claire REBOUL donne pouvoir à Patricia GRANGE ;

### ABSENTS :

Dominique CHARVOLIN  
Christiane CONSTANT

Publiée le 5 juin 2023

**Objet : Convention triennale avec le centre de soins de la faune sauvage l'Hirondelle**

---

Vu le rapport par lequel Damien Combet expose ce qui suit :

### **Rappel**

La CCVG octroie, depuis l'année 2020, une subvention au centre de soins de la faune sauvage l'Hirondelle, afin de contribuer à son fonctionnement. Cette subvention s'élève à 0,10€ / habitant, soit 3 100€ en 2022.

## Bilan 2022

L'Hirondelle recueille chaque année un nombre de plus en plus importants d'oiseaux et de mammifères sauvages en détresse dans le but d'être soignés puis relâchés dans la nature. Ce centre de soins, qui est l'un des plus grands de France, intervient sur les départements du Rhône, de la Loire, de la Drôme et de l'Ardèche.

- **Rappel des missions du centre :**

- Soins de la faune sauvage et suivi sanitaire
- Sensibilisation du public
- Rôle d'alerte sur l'impact des activités humaines sur la biodiversité → les afflux de certaines espèces accueillies et soignées au centre témoignent des effets du changement climatique
- Formation des professionnels (vétérinaires, pompiers)

- **L'activité en quelques chiffres**

2022, les records se suivent et se ressemblent...

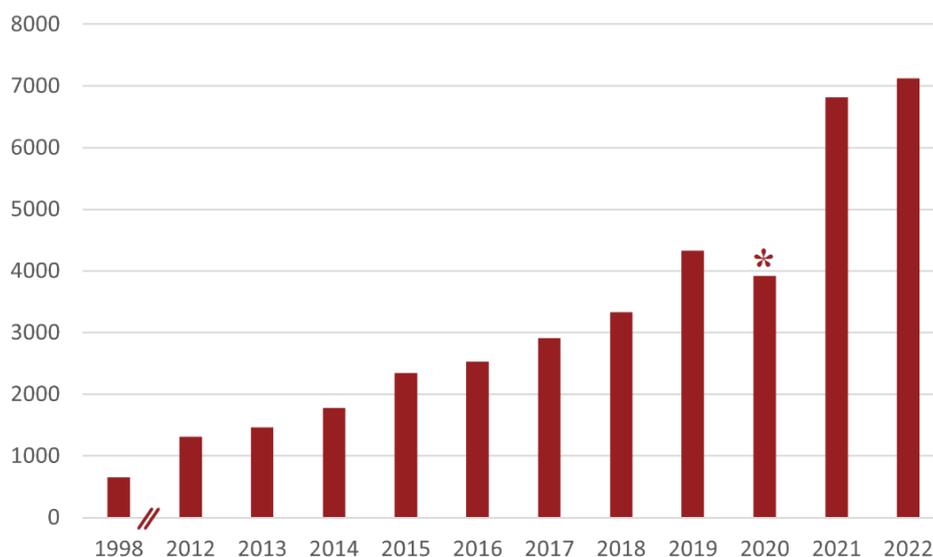
- **7 126** animaux accueillis et soignés en 2022, soit une augmentation **de près de 109%** par rapport à 2018 (le centre ayant dû fermer ses portes sur une partie des années 2019 et 2020, il est préférable de comparer à la dernière année pleine) ;
- Le centre de soins a réussi à accueillir tous les animaux qui lui ont été confiés en 2022, malgré des tensions très fortes sur la période estivale (cf. encadré ci-après).

### Quelques records de l'été 2022

- **25** : journées où la température a dépassé les 35°C sur l'agglomération Lyonnaise.
- **1 618** : pensionnaires pris en charge sur le seul mois de juin 2022, qui bat le précédent record mensuel de juillet 2021.
- **112** : animaux récupérés dans la seule journée du 20 juin.
- **740** : animaux pris en charge en 9 jours de canicule.
- **1 244** : pensionnaires en soins en même temps.
- **227** : animaux relâchés en une seule journée le 11 juillet.

L'Hirondelle connaît une croissance exponentielle de nombre d'animaux recueillis depuis 2018, à laquelle les impacts du changement climatique contribuent fortement, ainsi que le développement de maladies comme la grippe aviaire. L'Hirondelle est, en effet, le seul centre de soins de France qui soigne les oiseaux atteints de grippe aviaire.

## Évolution du nombre d'animaux pris en charge par an

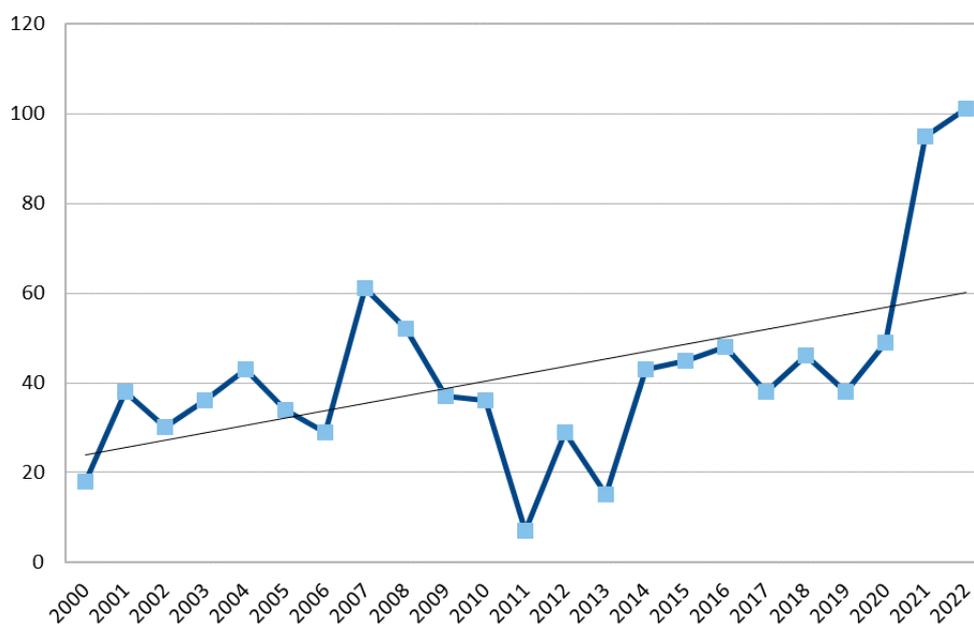


\* Fermeture entre janvier et mai

- **55 072** animaux soignés depuis 1998.
- **220** espèces différentes, dont de nombreuses espèces protégées.
- **15 000** appels par an pour des conseils sur des soins à donner à des animaux blessés, des informations sur la législation, ...
- **Une hausse qui se poursuit**, après le **doublement** du nombre d'animaux pris en charge entre 2015 et 2019.
- Moyens humains : 10 salariés + 10 bénévoles en période « calme » et 20 salariés + 20 bénévoles lors des pics.

Zoom sur les animaux provenant de la CCVG en 2022 :

- **101** animaux recueillis au centre provenaient de la CCVG.
- En deux ans, la prise en charge d'animaux provenant de la CCVG **a plus que doublé**.
- **33** espèces différentes. Les espèces les plus fréquentes : Merle noir, Tourterelle turque.



## Une action qui vient compléter et renforcer les actions portées par la CCVG

Le diagnostic Biodiversité réalisé dans le cadre de l'élaboration de la stratégie foncière environnementale a mis en évidence la richesse écologique du territoire, liée à plusieurs facteurs : la présence d'une diversité de milieux nécessaires à l'accomplissement du cycle biologiques des espèces (forêts, prairies, haies, mares, cours d'eau...), une agriculture traditionnelle de polyculture élevage permettant une diversité de milieux agricoles, la présence d'espaces naturels remarquables faisant l'objet de mesures de préservation, ...

Cette mosaïque de milieux favorise la présence d'une importante variété d'espèces, animales et végétales, parmi lesquelles de nombreuses espèces patrimoniales :

- 108 espèces d'oiseaux nicheurs, soit 72 % des espèces connues dans le Rhône,
- 22 espèces de mammifères, dont 5 espèces patrimoniales,
- 7 espèces de reptiles, dont la présence témoigne d'une qualité de milieux et de l'existence d'une mosaïque d'habitats,
- 10 espèces d'amphibiens, soit 77% des espèces connues dans le Rhône,
- Ainsi qu'un grand nombre d'espèces floristiques et d'insectes...

La CCVG est impliquée depuis longtemps dans la gestion et la préservation des deux Espaces naturels sensibles (ENS) de son territoire l'ENS de la Vallée en Barret et l'ENS du Plateau mornantais, en partenariat étroit avec la Communauté de communes du Pays mornantais et le Département du Rhône.

Dans le cadre de sa politique agricole, elle porte également le programme Nature en ferme, qui a pour objectif d'accompagner les fermes de la CCVG dans leur adaptation au changement climatique et leur contribution à son atténuation en mobilisant la biodiversité. Elle accompagne ainsi la création et la restauration d'infrastructures agroécologiques, la pose de nichoirs à oiseaux, de gîtes à chauve-souris, de perchoirs à rapaces, ...

En 2022, elle s'est engagée dans l'élaboration d'une stratégie foncière environnementale qui vise à préserver et restaurer la biodiversité de ses espaces agricoles et naturels afin de contribuer à la résilience de son territoire face au changement climatique.

Face à l'effondrement de la biodiversité, il est toutefois important de rechercher des synergies entre les actions portées par différentes structures. En accueillant et soignant les animaux sauvages blessés pour les relâcher, mais aussi par ses actions de sensibilisation, d'information et de formations, l'Hirondelle contribue à renforcer l'efficacité des actions portées par la CCVG ainsi que celles qu'elle déploiera une fois sa stratégie foncière environnementale adoptée.

## Pérenniser le partenariat avec l'Hirondelle par la mise en place d'une convention triennale

Il est proposé de poursuivre le partenariat instauré il y a 3 ans avec l'Hirondelle par la mise en place d'une convention triennale avec le centre de soins des animaux sauvages l'Hirondelle afin de lui apporter un soutien pérenne et une visibilité à plus long terme sur les ressources sur lesquelles elle peut s'appuyer pour poursuivre ses missions et renforcer ses activités.

Dans ce cadre, une subvention annuelle de **3 200€** (soit 0,10€ / habitant) sera versée annuellement par la CCVG à l'Hirondelle pour participer à son fonctionnement, selon les modalités détaillées dans la convention jointe en annexe.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

**VALIDE la convention triennale 2023-2025 avec le centre de soins de la faune sauvage l'Hirondelle jointe en annexe ;**

**DIT que les crédits sont inscrits au budget ;**

**AUTORISE la présidente à signer ladite convention.**

Extrait certifié conforme,

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)*